

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 23 mai 2024

Date de la convocation : 14/05/2024

Le jeudi 23 mai 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIE
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine NOEL représentée par Sébastien BRAYLÉ
Pour : 17	
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents : Gérard ASSEMAT, Céline VERGÉ
Secrétaire de séance :	Sandrine CAMELLI

Délibération n°DE_2024_28

Objet : Autorisation donnée au Maire pour signer le Pass Activités avec les associations cadalénoises

Exposé des motifs : Dans le but d'aider les familles et les associations cadalénoises (sportives et activités de loisirs), la municipalité de Cadalen a décidé de poursuivre l'opération "chéquier ACTIVITES" pour l'année scolaire 2024/2025 et de la nommer désormais "Pass Activités"

Qui peut prétendre au « Pass Activités" ?

Peuvent prétendre au Pass activités tous les enfants cadalénois scolarisés de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 inclus dans l'année scolaire 2024/2025 dont au moins un des deux parents est domicilié sur la commune de Cadalen au 15/08/2024

Une convention sera signée avec les associations cadalénoises qui souhaitent s'associer à cette opération. Le montant maximum par enfant sera de 50 € utilisables auprès d'une ou plusieurs associations cadalénoises.

L'association signataire devra transmettre à la commune, au plus tard le 16 novembre 2024, l'état récapitulatif des enfants bénéficiaires.

La commune s'engage à procéder au versement, via l'article 6574, du « Pass Activités » au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE la mise en œuvre du Pass activités

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les structures partenaires

Fait en séance les jour, an et mois susdit

Le Maire,

Sébastien BRAYLE




Date de transmission de l'acte: 27/05/2024

Date de reception de l'AR: 27/05/2024

081-218100469-DE_2024_28-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Mis en ligne le : 31/05/2024

Le/La secrétaire
Sandrine CARAMELLI

